

Réunion du 2 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dimanche 27 février, à neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de GOULLES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 février 2022

Présents : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIÈRE Jérôme, JAMMET Nicolas, CHIÈZE Adrien, BROUSSE Michel, CHAMBON Mathieu

Absents :

2022-016 - Service de l'Eau – Budget primitif 2022

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Eau établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	258 631 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	127 814 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2022 du Service de l'Eau qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2022-017 - Service de l'Assainissement – Budget primitif 2022

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Assainissement établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	21 395 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	31 469 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2022 du Service de l'Assainissement qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2022-018 - Budget Principal – Budget primitif 2022

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget principal de la Commune établi selon la nomenclature M 14, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	721 600 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	1 342 284 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget principal 2022 qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2022-019 - Taux d'imposition 2022

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la notification de la fiscalité directe locale pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- vote les taux d'imposition tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

Désignation de la Taxe	Taux 2021	Taux 2022	Variation du taux	Base d'imposition notifiée	Produit attendu
Taxe d'habitation	-	-	-	-	-
Foncier bâti	37.12	37.12	-	383 800	142 467
Foncier Non Bâti	60.07	60.07	=	41 600	24 989
Total					167 456

2022-020 - Subventions 2022 aux associations

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **vote les subventions** suivantes aux associations :

. Goules Animation : organisation de la Fête Votive	650.00 €
. Société de Pêche « la Gaule de la Maronne »	220.00 €
. Syndicat des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Carbonnières	550.00 €
. Association Attelages Xaintrie Equidés Passion	100.00 €
. Association des Forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat	100.00 €
. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze	35.00 €
. A F M Téléthon	150.00 €
. Association Touristique des Gorges de la Cère	570.00 €
. Association des Amis de la B D P de la Corrèze	70.00 €
. Association des Chevaux Lourds de la Xaintrie	50.00 €
. Association Familiale Rurale du canton de Mercoeur	100.00 €
. Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze	30.00 €
. Comice Agricole du canton de Mercoeur	388.00 €
. Croix Rouge Française	30.00 €
. Fédération des Associations Laïques de la Corrèze	30.00 €
. Association Pays Sage	50.00 €
. Restos du Cœur	50.00 €
. Société Protectrice des Animaux	400.00 €
. Association le Fil des Aidants	100.00 €
. Divers à préciser par délibération séparée	2 752.00 €

- **dit que les crédits correspondants sont prévus** au Budget communal.

2022-021 - Aides sociales 2022

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

1°) décide d'attribuer les dons et secours suivants pour l'année 2022 :

- **100.00 €** pour chaque naissance domiciliée dans la Commune,

2°) dans un souci de soutien associatif, souhaite organiser à destination des personnes âgées une soirée festive (crêpes ou repas ou animation diverse, par exemple à l'occasion de l'inauguration du défibrillateur) et prévoit une somme de 500.00 € à l'article 6232.

2022-022 - Acquisition d'une tondeuse

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de remplacer la tondeuse autotractée de la Commune.

Il donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'acquérir le matériel proposé,
- retient la proposition de l'entreprise Automax, pour un montant de 599.00 € ttc,
- prévoit le financement par des fonds du Budget 2022, à l'article 2188.

2022-023 - Tarif de vente des concessions, cases colombarium, cavurne

Membres	11	Présents	8	Procurations	2	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	---	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux d'extension du cimetière sont terminés et il propose de fixer les

tarifs des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

1°) décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions applicables sur les deux cimetières communaux, en fonction de leurs équipements, à compter du 1^{er} mai 2022 :

- Concession en largeur 1.50 m	150.00 €
- Concession en largeur 2.50 m	200.00 €
- Cases colombarium 2 urnes	600.00 €
- Caverne 1 urne	100.00 €

2°) affecte la totalité des recettes au budget général de la Commune,

3°) précise que les éventuels frais de timbre et d'enregistrement en vigueur au jour de la signature seront à ajouter aux tarifs de vente ci-dessus,

4°) charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2022-016 à 2022-023 établies sur 3 pages.